

Médecine du travail

Mise à jour : août 2018



Cliquez sur l'un ou l'autre des éléments de contenu ci-dessous pour ouvrir la diapo correspondante. Veuillez cliquer sur l'icône « Début » située en haut à droite de chaque diapo pour revenir à la diapo « Table des matières ».

Table des matières

	Diapo
▪ Renseignements généraux	3-6
▪ Nombre total et nombre/100 000 habitants, par province, 2018	7
▪ Nombre/100 000 habitants, 1995 à 2018	8
▪ Nombre selon le sexe et l'année, 1995 à 2018	9
▪ Pourcentage selon le sexe et l'âge, 2018	10
▪ Nombre selon le sexe et l'âge, 2018	11
▪ Pourcentage selon le principal milieu de travail, 2013	12
▪ Pourcentage selon la méthode de rémunération	13
▪ Satisfaction à l'égard de l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle, 2013	14
▪ Nombre de départs à la retraite au cours de la période de trois ans 2014 à 2016	15
▪ Liens vers des ressources supplémentaires	16



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La médecine du travail est le domaine de la médecine qui s'intéresse à la prévention et qui s'occupe de l'aspect clinique et administratif des besoins de santé des individus et des groupes dans le contexte de leur environnement de travail et comprend la reconnaissance, l'évaluation, le contrôle, la prise en charge et la réadaptation associés aux maladies et aux blessures professionnelles ainsi qu'à d'autres affections ayant une incidence sur la capacité à travailler.

La médecine du travail a pour but de :

- Promouvoir et maintenir le degré de bien-être physique, mental et social le plus élevé possible pour les travailleurs de toutes les professions;
- Prévenir les problèmes de santé dus aux conditions de travail;
- Placer et maintenir les travailleurs dans des environnements professionnels compatibles avec leurs capacités physiques et psychologiques.



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Au terme de sa formation, le résident doit être devenu un surspécialiste compétent en médecine du travail, et apte à assumer le rôle de consultant dans la surspécialité. Le résident doit posséder des connaissances pratiques des fondements théoriques de la surspécialité, et bien comprendre les concepts de sciences fondamentales et de recherche à la base de la discipline.

Seuls les candidats ayant reçu le certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada en médecine interne ou en santé publique et médecine préventive peuvent être admissibles au certificat en médecine du travail. Les résidents doivent démontrer qu'ils ont les connaissances, les aptitudes et l'attitude nécessaires pour offrir à une population diversifiée des services et des soins efficaces et axés sur le patient. Dans tous les aspects de la pratique de la spécialité, le diplômé doit pouvoir aborder de façon professionnelle les questions d'appartenance sexuelle, d'orientation sexuelle, d'âge, de culture, d'origine ethnique et d'éthique.



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Voie de la médecine interne

Le candidat doit avoir reçu un certificat du Collège royal en médecine interne ou être inscrit à un programme de médecine interne agréé par le Collège royal. Il doit avoir effectué trois ans de formation dans une spécialité primaire avant le début du programme de médecine du travail. Pour être admissibles à l'examen de certification en médecine du travail du Collège royal, les candidats doivent posséder un certificat en médecine interne.

Le candidat doit faire deux (2) ans de résidence approuvée en médecine du travail, dont une (1) année au maximum peut être entreprise à la quatrième année de résidence dans le cadre d'une formation visant l'obtention d'une certification en médecine interne.

Voie de la santé publique et de la médecine préventive

Le candidat doit avoir effectué cinq (5) ans de formation en santé publique et médecine préventive avant le début du programme de médecine du travail. Pour être admissibles à l'examen de certification en médecine du travail du Collège royal, les candidats doivent posséder un certificat en santé publique et médecine préventive. Cette formation doit comprendre deux (2) ans de formation clinique dans un milieu supervisé approprié pour la médecine du travail.



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La médecine du travail est une surspécialité depuis 2006. L'Université de l'Alberta, l'Université de Toronto et l'Université de Montréal offrent des programmes dans cette discipline.

Pour en savoir plus sur les exigences en matière de formation :
<http://www.royalcollege.ca/rcsite/credentials-exams/exam-eligibility-f>

Spécialistes de la médecine du travail du Canada
<http://www.omsoc.org/>



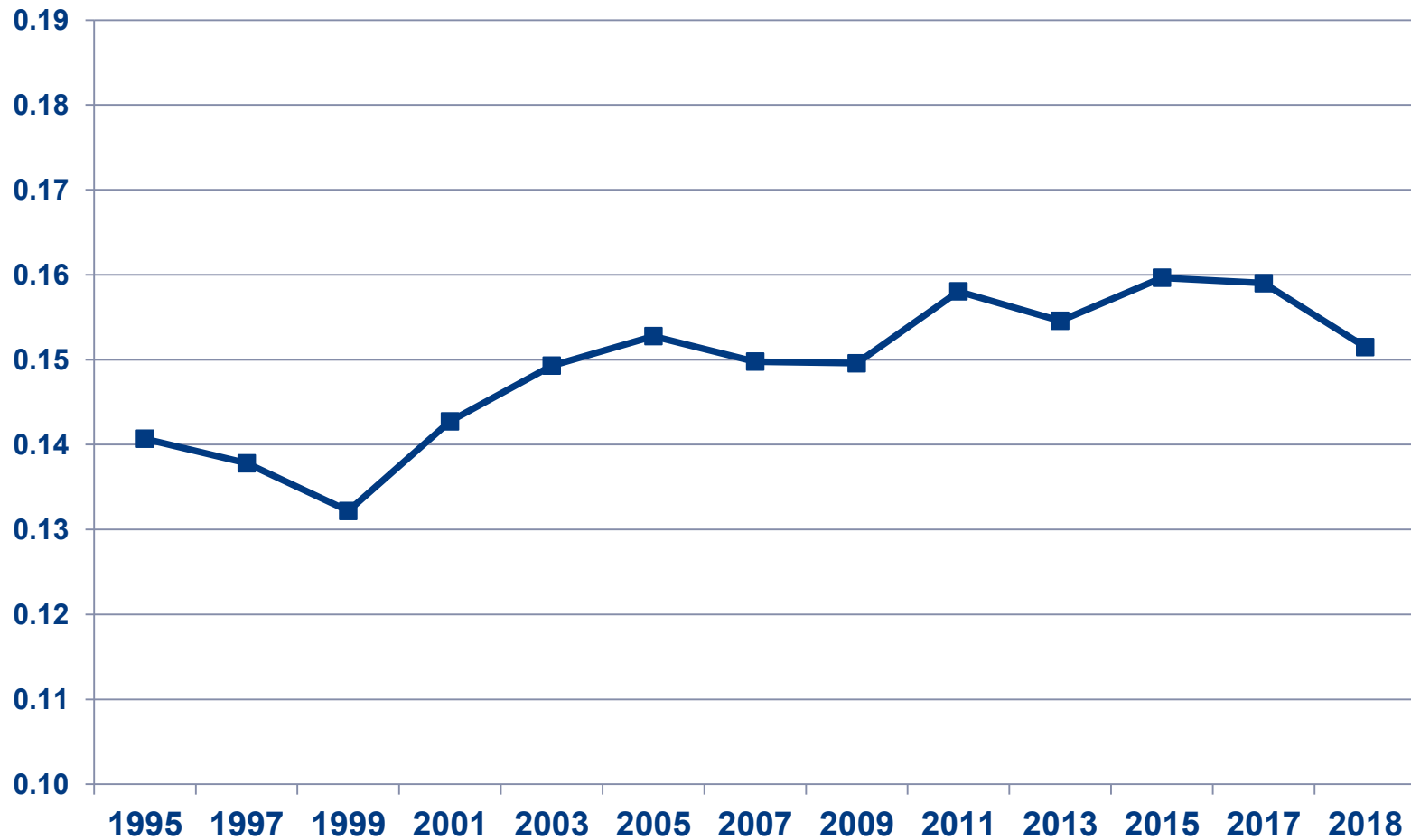
Nombre total et nombre/100 000 habitants, par province, 2018

Province/Territoire	Spécialistes en médecine du travail	Spécialistes en médecine du travail/ 100 000 hab.
Terre-Neuve-et-Labrador	1	0,2
Île-du-Prince-Édouard	0	0,0
Nouvelle-Écosse	1	0,1
Nouveau-Brunswick	0	0,0
Québec	10	0,1
Ontario	22	0,2
Manitoba	1	0,1
Saskatchewan	1	0,1
Alberta	13	0,3
Colombie-Britannique	7	0,1
Territoires	0	0,0
CANADA	56	0,2

Source : Fichier maître de l'AMC, 2018.



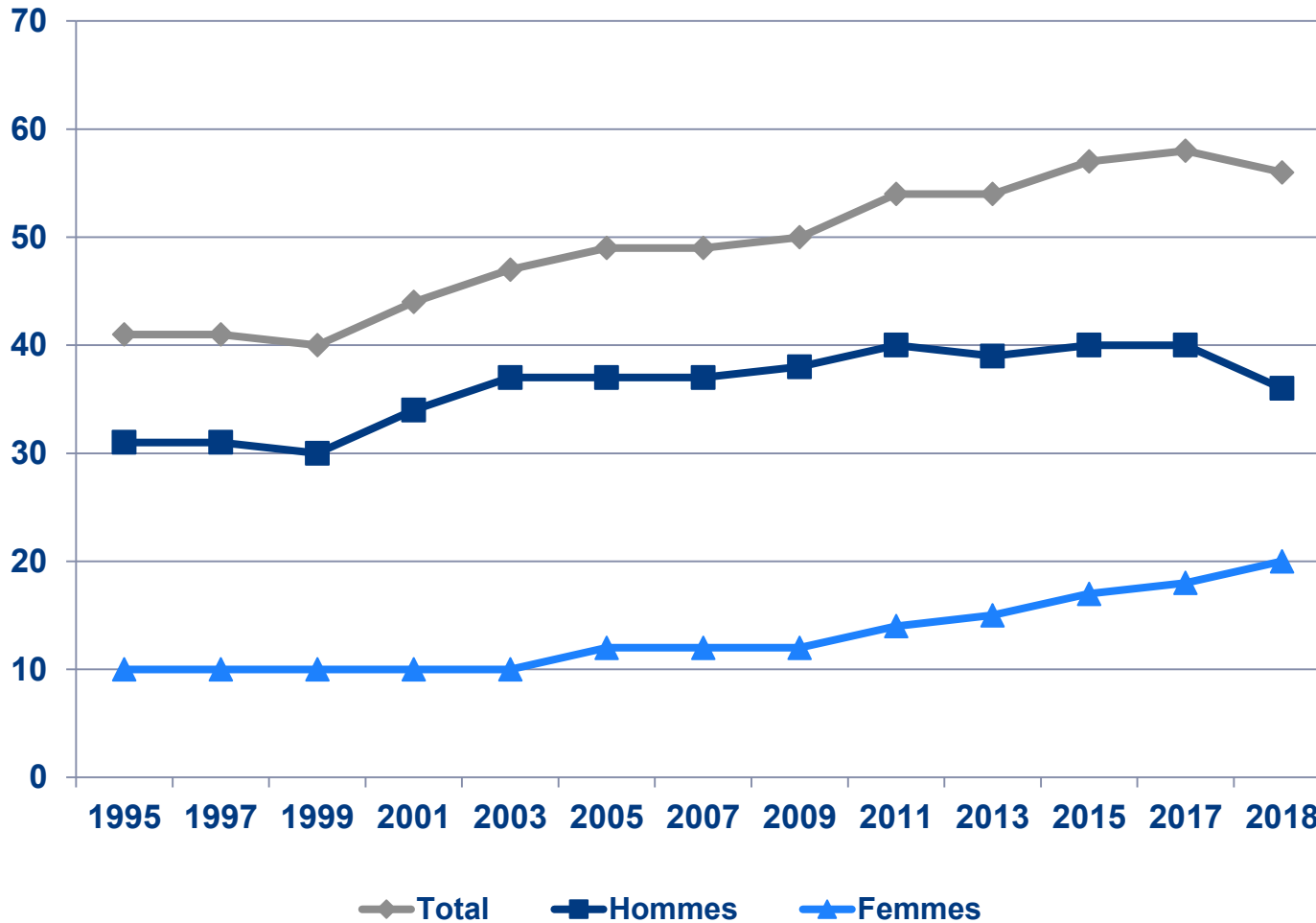
Nombre/100,000 habitants, 1995 à 2018



Source : Fichiers maîtres de l'AMC, 1995 à 2018.



Nombre selon le sexe et l'année, 1995 à 2018

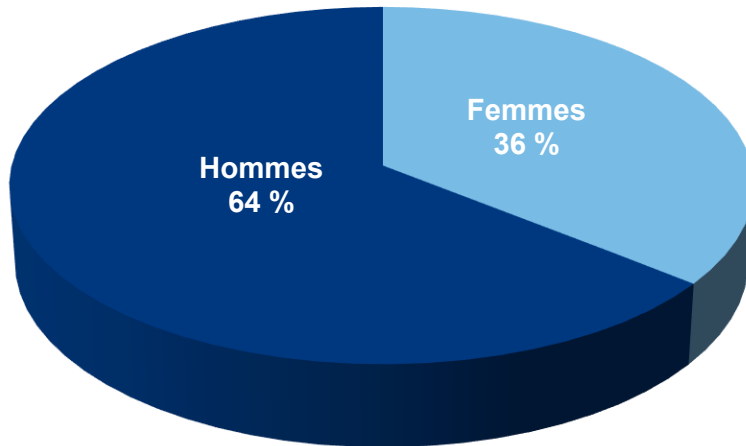


Source : Fichiers maîtres de l'AMC, 1995 à 2018.

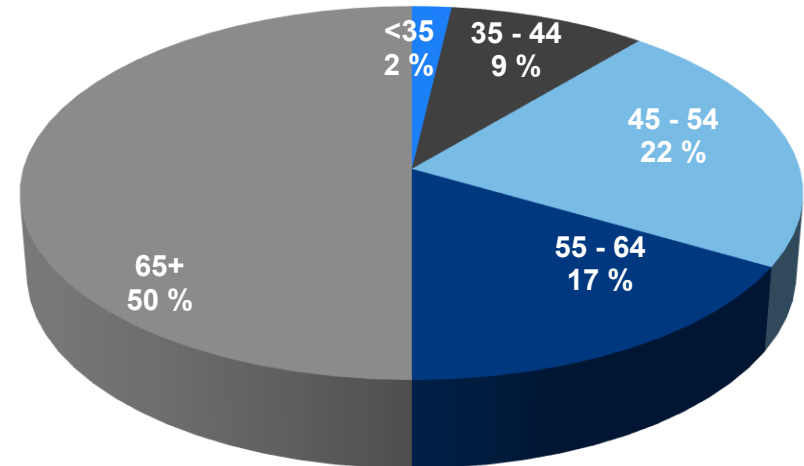


Pourcentage selon le sexe et l'âge, 2018

Sexe



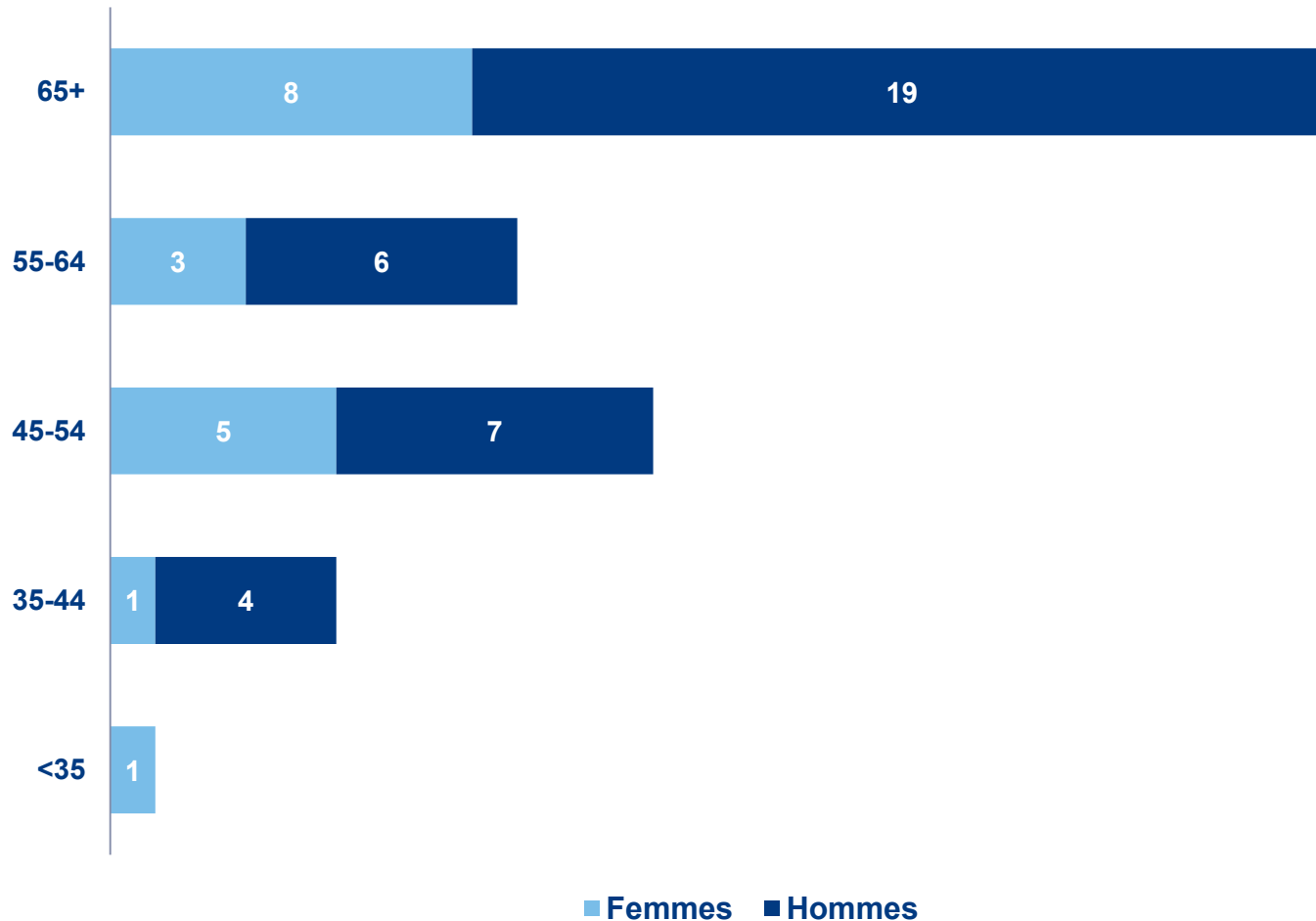
Groupes d'âge



À l'exclusion des répondants dont le sexe ou l'âge sont inconnus.
Source : Fichier maître de l'AMC, 2018.



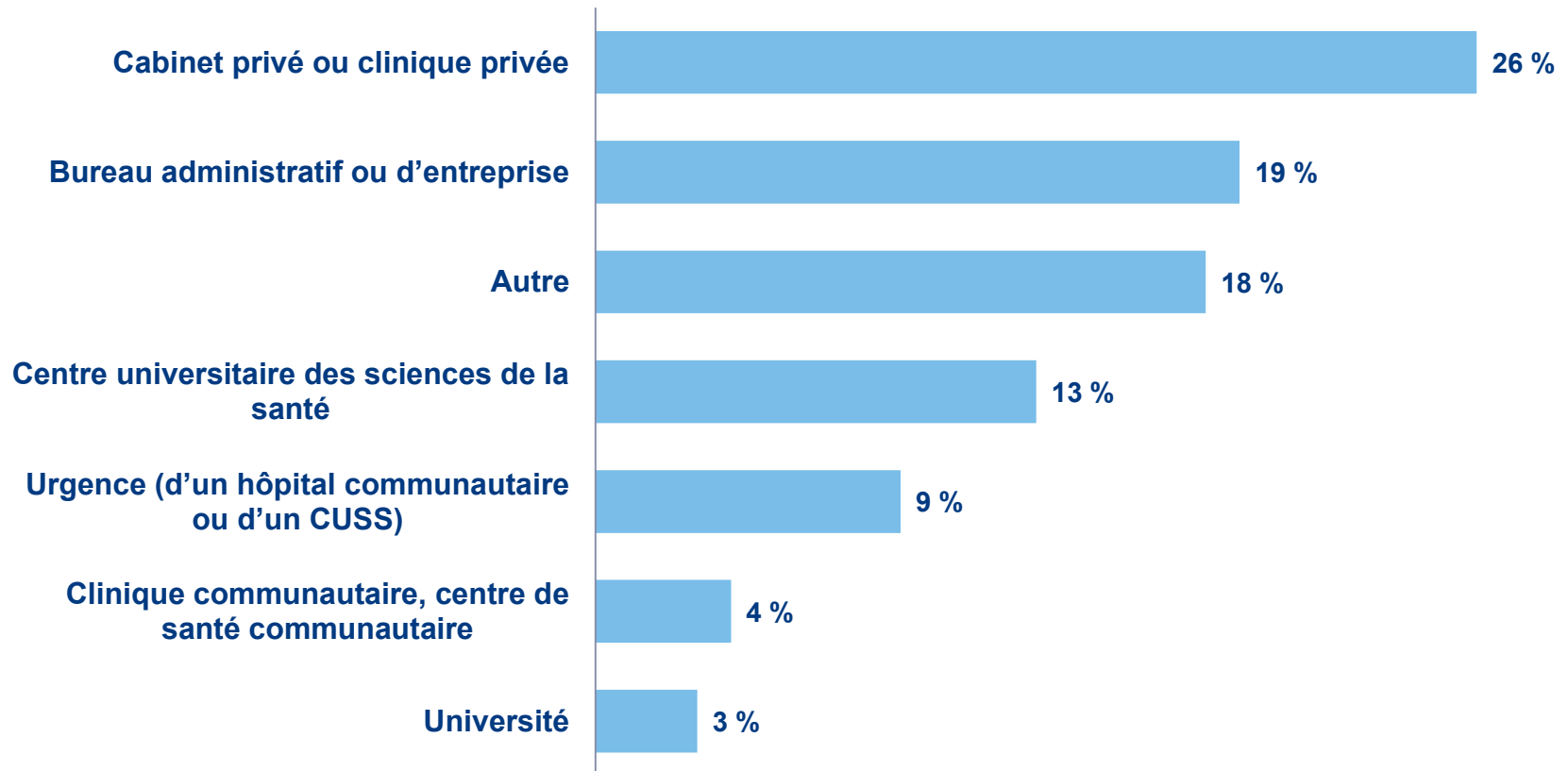
Nombre selon le sexe et l'âge, 2018



À l'exclusion des répondants dont le sexe ou l'âge sont inconnus.
Source : Fichier maître de l'AMC, 2018.



Pourcentage selon le principal milieu de travail, 2013*



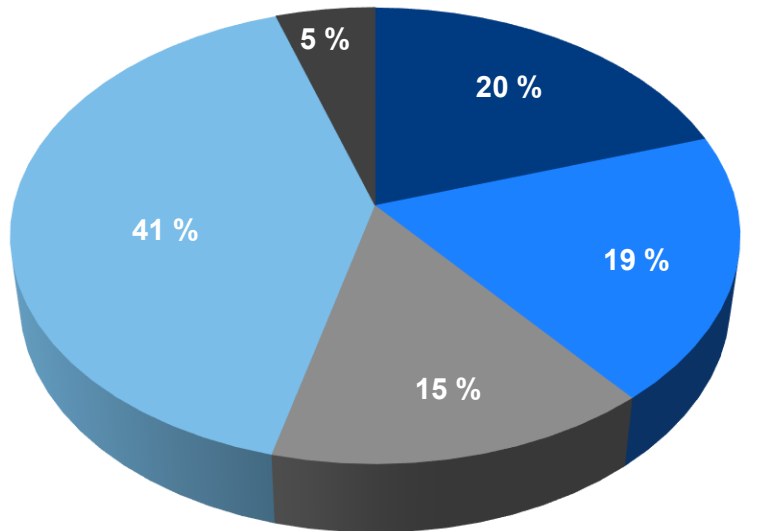
*Données les plus récentes disponibles pour cette spécialité

Source : Sondage national des médecins 2013, CMFC, AMC, Collège royal.



Pourcentage selon la méthode de rémunération

Principale méthode de rémunération¹ en 2013**



- 90 % + à l'acte
- 90 % + salaire
- 90 % + autres*
- Rémunération mixte
- Aucune réponse

* Autres : par capitation, par consultation, contrat, etc.

**Données les plus récentes disponibles pour cette spécialité

¹ Sondage national des médecins 2013, CMFC, AMC, Collège royal.

² Base des données nationale sur les médecins, 2015/2016, ICIS.

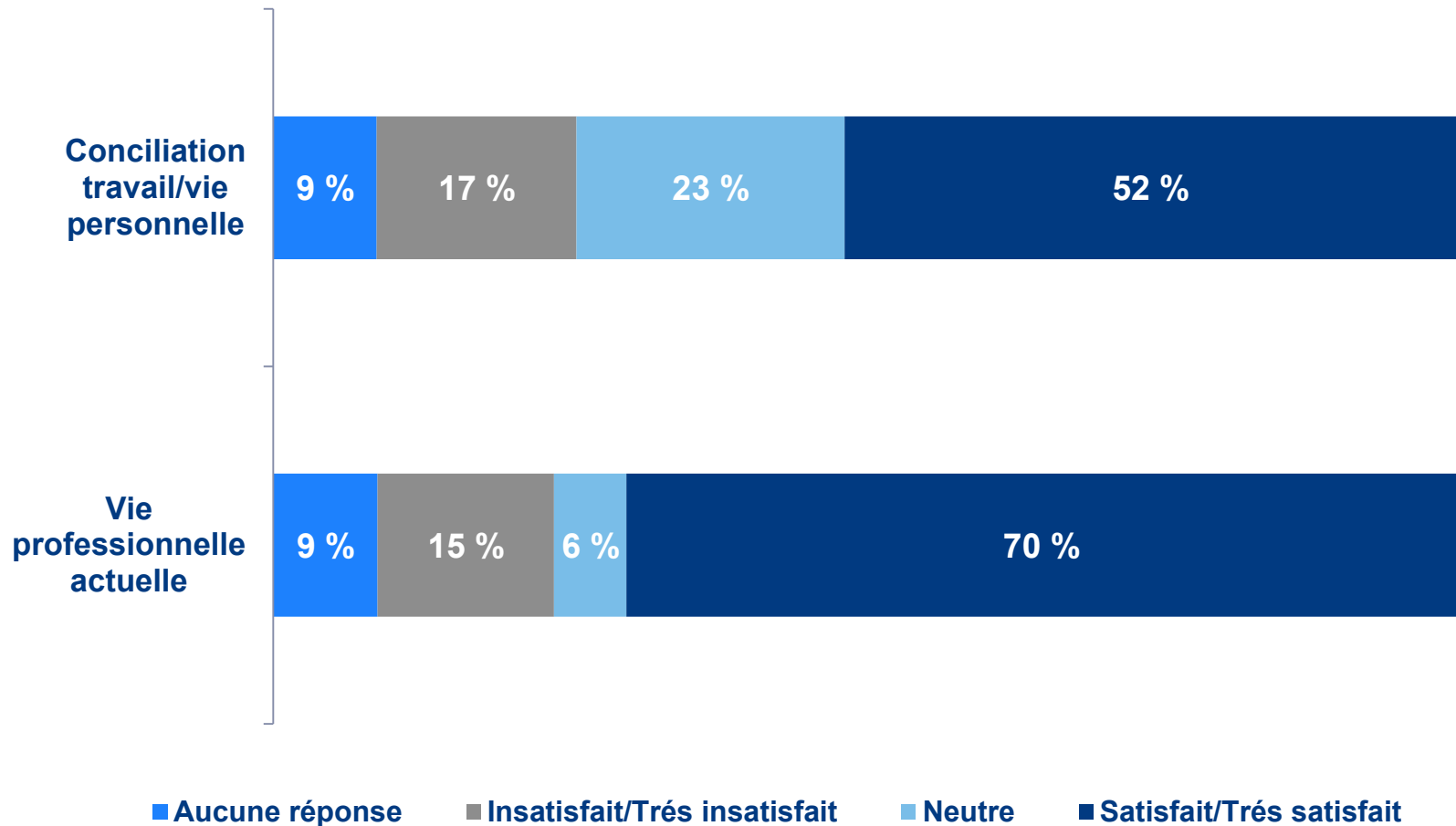
³ Sondage national des médecins 2010, CMFC, AMC, Collège royal.

Revenus bruts moyens tirés de l'exercice des spécialistes médicaux (ceux gagnant au moins 60 000 \$) en 2015-2016 = 350 629 \$²

Proportion moyenne du revenu des spécialistes en médecine affectée aux frais généraux en 2010** = 20 %³



Satisfaction à l'égard de l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle, 2013*

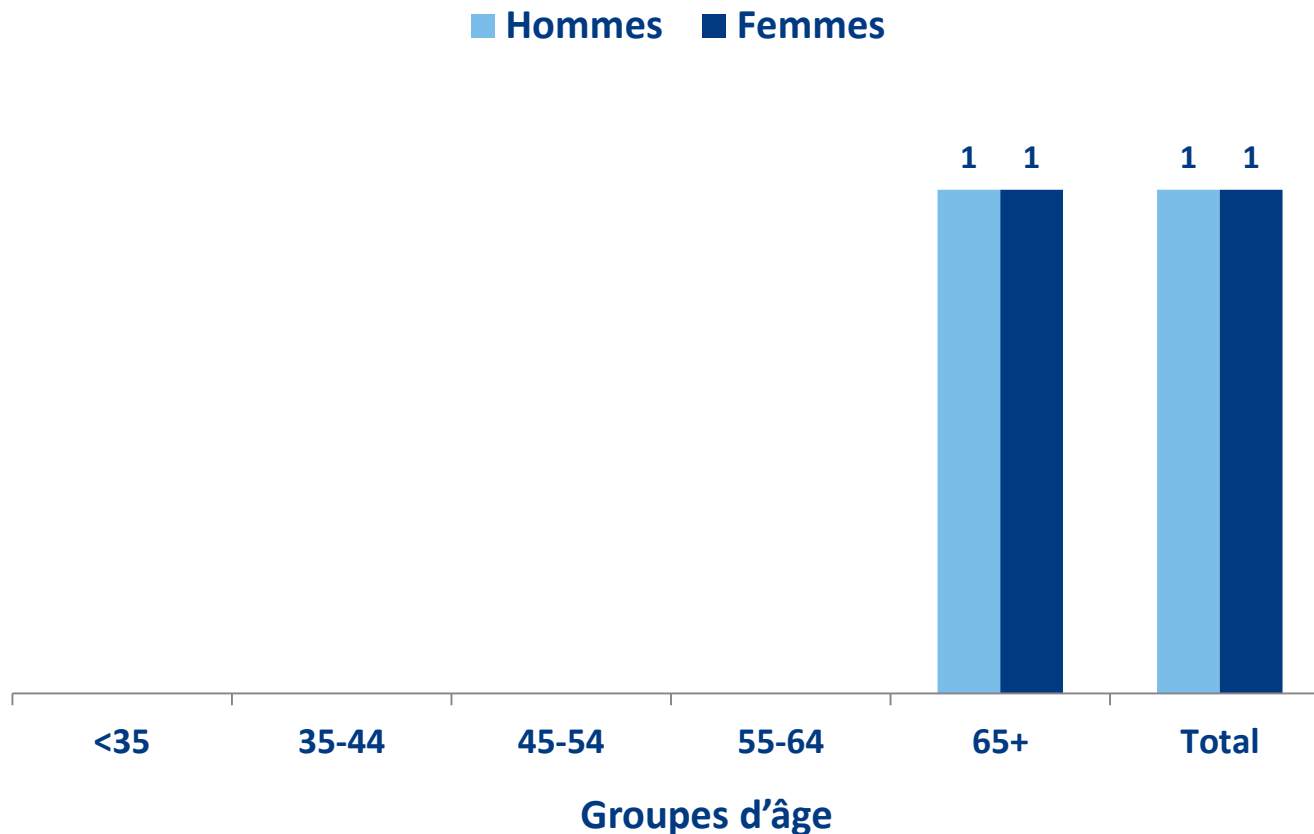


*Données les plus récentes disponibles pour cette spécialité

Source : Sondage national des médecins 2013, CMFC, AMC, Collège royal.



Nombre de départs à la retraite au cours de la période de trois ans 2014 à 2016



Source : Fichier maître de l'AMC; comparaisons entre les années.

Note : On entend par « retraite » le fait de renoncer à son permis d'exercer. Sont exclus de cette catégorie les médecins qui ne pratiquent plus, mais qui détiennent toujours leur permis. Les médecins ayant renoncé temporairement à leur permis, mais qui pourraient reprendre leur pratique à une date ultérieure, sont toutefois inclus.



Liens vers des ressources supplémentaires

[Association des facultés de médecine du Canada](#)

[Centre de données de l'AMC sur les effectifs médicaux](#)

[Collège des médecins de famille du Canada](#)

[Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada](#)

[Institut canadien d'information sur la santé](#)

[Répertoire canadien sur l'éducation post-MD](#)

[Sondage national des médecins \(2004-2014\)](#)